Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213502792-20261016-2026_54-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Guinoux, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal SIMON, Maire.

Présents *: Pascal SIMON, Anne-Marie BEAUFEU, Henri DE LATTAIGNANT DE LEDINGHEN, Clotilde MORNET, Fanny GOUDE, Yvonnick BESNARD, Jean-Marc GEOFFROY, Caroline FEVRIER, Armand BLANCHERIE, Enora GUILCHER, Nicolas BONNOT, Margaux LAVAL*

Absents *: Anita BLOT-GUEYE (pouvoir à Anne-Marie BEAUFEU), Yoann MIRIEL (excusé), Enora GUILCHER*

Secrétaire de séance *: Mme Anne-Marie BEAUFEU*

Nombre de conseillers :

- *En exercice : 15*
- *Etaient présents : 12*
- *Etaient absents : 3*
- *Nombre de pouvoirs : 1*
- *Nombre de votants : 13*

Convocation transmise et publiée le 08 octobre 2026.

DCM 2026.54 Attribution d'une remise exceptionnelle sur le loyer de la location de la salle polyvalente

Vu la délibération DCM2026.02 sur les tarifs de location de la salle polyvalente
VU le contrat de la location signé par Mme BELLOIR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme BELLOIR, résidente de la commune, a loué la salle polyvalente du 09/10/2026 au 12/10/2026. Cette location a lieu sur la période où le tarif hiver s'applique or le chauffage n'avait pas été mis en route.

Afin de respecter l'engagement contractuel et de prendre en compte ce désagrément, il est proposé au conseil municipal d'appliquer le tarif été soit 400€ au lieu de 500€

Après en avoir délivré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** l'application d'appliquer exceptionnellement le tarif été soit un loyer de 400€ au lieu de 500€
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

Le Maire — Le Secrétaire de séance

Pascal SIMON — Anne-Marie BEAUFEU